

LE LIEN

Edito



Madame, mademoiselle, monsieur,

L'ensemble du conseil municipal, les Maires adjoints, les conseillers municipaux, se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2012, à vous, à vos familles, à vos proches.

Conformément aux prévisions, les travaux du restaurant municipal ont démarré. Malgré les problèmes inhérents à ce type de réalisation, l'avancement du chantier est conforme aux planning, et sa livraison est toujours attendue pour le quatrième trimestre de cette année.

Par ailleurs, le prêt de 500 000 € prévu dans le plan de financement du restaurant, a été réalisé à la fin du mois de décembre. Ce prêt a été contracté sur 15 années, au taux de 3,75% et à amortissements fixes. Ce type de prêt, outre la sécurité qu'il procure, a également la caractéristique d'avoir une valeur de l'annuité décroissante.

Enfin, une commission mixte entre Lassy et Baulon va être mise en place, afin de définir le fonctionnement mutualisé du futur restaurant.

Les objectifs 2011 seront poursuivis au cours de l'année 2012. Effectivement, compte tenu du gel des dotations reconduit sine die, il convient de faire preuve de prudence budgétaire. C'est dans ce contexte que les réalisations prévues en 2011 ont été lissées sur une période de quelques mois supplémentaires.

Ainsi, l'année 2012 sera consacrée à finaliser les actions en cours, en particulier les travaux de voirie, et à la préparation de nouveaux projets.

- Terminer les travaux de voirie en cours.
- Poursuivre la numérotation systématique des villages.
- Renforcer la signalétique du bourg.
- Poursuivre l'équipement du jardin public.
- Finaliser le diagnostic jeunesse, avec comme aboutissement la définition d'une politique « jeunesse », et des moyens nécessaires pour la mettre en œuvre.

Concernant les aménagements d'urbanisme, il est raisonnable de penser que cette fois, les travaux pourraient commencer cette année. Il reste encore quelques points à finaliser, en particulier la mise en adéquation du projet avec la loi Grenelle 2. Cela est en cours, et ne devrait pas être susceptible de ralentir les opérations.

En définitive, il ne s'agit pas pour la Municipalité de se mettre pour l'année 2012, en excès de prudence, mais au contraire, de permettre à la Commune, par une gestion rigoureuse, de conserver des marges de manœuvre.

Bonne année 2012 à toutes et tous.

Le Maire

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	commission communication
Tirage	600 exemplaires
Impression	Imprimerie CREA PRINT

VIE MUNICIPALE p.3-7



VIE EXTRA-SCOLAIRE p.8



VIE SCOLAIRE p.9



VIE CULTURELLE p. 9-10



VIE ASSOCIATIVE p. 11-13



VIE PRATIQUE p.17



VIE ÉCONOMIQUE p.18



VIE INTERCOMMUNALE p.18-21



PAYS VALLON VILAINE p.22



Tout ce que les hommes
ont fait de beau et de bien,
ils l'ont construit avec
leurs rêves...

Bernard Moïtessier

Dossier

Notre bilan à mi-mandat

p.14-16



Un magnifique jardin à Lassy, photo réalisée par M. Lacombe.

Parution du prochain bulletin Le Lien N°116

Parution du prochain bulletin de **Avril 2012** semaine du **16 Avril 2012**.

Les articles pour **Le Lien n°116** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : adjoint3.lassy@orange.fr pour le **3 mars 2012**.

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, accompagnés éventuellement soit d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos.

Les informations associatives (textes et photos) sont éditées sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction.

LA VIE MUNICIPALE

Comptes Rendus des Conseils Municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune.

Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 25 novembre 2011

• URBANISME : MODIFICATION DU PLU - SYNTHÈSE SUR LA MODIFICATION DU PLU

L'objet de la présente modification de PLU est de procéder à un toilettage et à des retouches variées sur des points précis ne remettant pas en cause l'économie générale du document. Il s'agit de :

- **Simplifier** les sous-zonages de la zone 1AU(Z), dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite du Bourg. En effet 6 sous-zonages avaient été établis sur la base d'un projet donné. Cependant le projet a évolué pour l'améliorer selon les demandes de la Commune, et la rigueur du Règlement et de la délimitation des sous-zonages rend impossible le processus d'enrichissement du projet et sa concrétisation. Aussi, ils seront désormais simplifiés et regroupés en 4 sous-zonages. Le Règlement et le plan de zonage du PLU seront corrigés en conséquence.
- **Préciser** le phasage de concrétisation de la ZAC de façon à commencer par les secteurs où ces réseaux d'assainissement collectifs sont existants et laissent apparaître des disponibilités. Cela sera fait en passant 2 secteurs actuellement urbanisables à moyen terme, au Sud-Est et au Nord-Ouest du bourg, en urbanisables à long terme.
- **Privilégier** l'urbanisation confortant le bourg, en particulier dans le cadre de l'opération cohérente et globale que constitue la ZAC ci-dessus évoquée, en passant un secteur du lieu dit « le Val » actuellement urbanisable à moyen terme en urbanisable à long terme. Il s'agit d'éviter le mitage conformément au SCOT, de commencer par urbaniser les secteurs où les réseaux d'assainissement collectifs sont existants et laissent apparaître des disponibilités, en passant des secteurs actuellement urbanisables à long terme en urbanisables à moyen terme.
- **Actualiser** le zonage d'un secteur au Sud du bourg qui est toujours en urbanisable à moyen terme alors qu'il est maintenant déjà urbanisé.
- **Déplacer** l'emplacement réservé n°10, destiné à un équipement scolaire, dans un secteur qui a vocation à recevoir des équipements publics.
- **Supprimer** l'emplacement réservé n°30 destiné à un jardin public. En effet, cet emplacement réservé est devenu sans objet : une emprise foncière plus judicieusement localisée que celle de l'emplacement réservé, en raison de son accès plus aisé par le public et de sa meilleure intégration dans le centre urbain, a été choisie, et le jardin public y a été réalisé, il y a peu de temps.
- **Modifier** l'emplacement réservé n°2 destiné à la réalisation d'une aire de retournement pour les camions de ré-purgation. Cet emplacement couvre actuellement une emprise de 778 m². Or, suite aux renseignements recueillis auprès du SMICTOM du NAR, il s'avère qu'une emprise de 375m² est suffisante.
- **Corriger**, en conséquence des 3 points ci-avant, le tableau des emplacements réservés.
- **Corriger** le tableau des servitudes en y faisant désormais apparaître la servitude liée au captage d'eau potable de La Chapinois qui figure déjà sur le plan de zonage. L'arrêté instituant cette servitude sera désormais annexé au PLU.
- **Corriger** le zonage de deux secteurs actuellement en UC, théoriquement attribué au centre bourg, alors qu'ils n'en font pas partie ni par leur éloignement ni par leur morphologie urbaine, en leur donnant désormais le zonage et le Règlement UE qui semble le plus adapté, et qui les jouxte notamment.
- **Opérer** une retouche dans le Règlement de la zone N (article 9) pour rendre applicables les dispositions relatives aux abris de jardin désormais autorisés jusqu'à 16 m² au lieu de 9 m².
- **Opérer** une retouche dans le Règlement des zones N et UE (article 11), concernant les « ouvertures », en supprimant la mention « seront plus hautes que larges » et en ne conservant que « seront de proportions harmonieuses ». Cela permettra, dans ces secteurs non historiques qui ne justifient pas de trop importantes contraintes architecturales, d'optimiser les apports de lumière naturelle et de réduire les consommations énergétiques, tout en donnant plus de liberté.
- **Opérer** une retouche dans le Règlement de la zone N et UE (article 11), concernant les « matériaux-aspect », pour rendre intelligibles et donc applicables les dispositions relatives au traitement des souches de cheminées.
- **Opérer** une retouche dans le Règlement de la zone UE (article 3) pour rendre applicables dans le temps les dispositions relatives aux divisions de parcelles, cela permettant de densifier la-dite zone, en toute sécurité vis-à-vis des accès routiers.
- **Opérer** des retouches dans le Règlement de la ZAC (article 11) pour y interdire l'industrie, pour rendre intelligibles et donc applicables les dispositions relatives aux toitures, pour corriger la formulation des dispositions relatives aux installations classées, aux piscines, aux locaux-poubelles, et pour homogénéiser les hauteurs des constructions. Plus de détails sur ces motifs de la modification sont apportés dans la notice explicative du dossier d'enquête publique.

Ces points du projet de modification ont fait l'objet d'une enquête publique d'un mois comme le prévoient les codes de l'urbanisme et de l'environnement, à cheval entre Aout-Septembre derniers.

Des permanences ont eu lieu, un registre a été ouvert, faisant l'objet de questions et d'observations des administrés, et de réponses circonstanciées du Commissaire enquêteur. Ce dernier a rendu son rapport assorti d'un avis favorable sans réserve à la modification le 19 octobre 2011.

Cependant, dans son Rapport, le Commissaire enquêteur a pointé un défaut du PLU actuellement en vigueur qui, en empêchant concrètement leur rénovation, amène certains bâtiments anciens d'un indéniable intérêt architectural, historique et/ou paysager, situés en zone agricole, à la ruine inexorable.

Le Commissaire enquêteur a donc proposé, au-delà des motifs de la modification ci-dessus décrits, de saisir l'opportunité de corriger le Règlement de façon à éviter cet effet pervers.

L'état du droit en vigueur (en particulier une jurisprudence constante des juridictions administratives) permet d'intégrer ces modi-

fications soulevées lors de l'enquête publique, alors même qu'elles ne font pas partie initialement du dossier soumis à enquête publique, à condition que cela ne bouleverse pas l'« économie générale » du PLU. L'ensemble de ces conditions étant réunies en l'occurrence, cette ultime retouche au PLU a été apportée aux pièces définitives de la modification du PLU.

Ainsi, désormais, les bâtiments situés en zone agricole (« A ») pourront quitter leur vocation agricole pour être rénovés en logements, sous différentes conditions cumulatives détaillées par le Règlement (article A 2):

- qu'ils soient repérés dans l'inventaire du patrimoine bâti du PLU ;
- que leur emprise au sol soit de plus de 40 m² d'un seul tenant ;
- que leur rénovation, leur extension éventuelle et la construction d'une annexe éventuelle soit respectueuse de leur architecture (aspect, proportion...)
- et ne nuise pas à l'activité agricole environnante.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal a approuvé la modification du PLU.

• FINANCES - CONTRAT DE TERRITOIRE

Dans le cadre du volet 3 du Contrat de Territoire, la Commune de Lassy peut bénéficier d'une subvention pour l'acquisition de livres, de périodiques et de documents audiovisuels.

L'enveloppe communautaire s'élève à 6 000,00 €, subventionnée à hauteur de 25 %, a été répartie pour chaque commune en fonction de leur population. A Lassy, la subvention plafond est de 387,00 € pour un investissement minimum de 1 548,00 €.

Sur l'exercice 2011, les achats réalisés pour la Bibliothèque municipale de Lassy s'élèvent à 3 666,73 € au 15 novembre 2011.

Le Conseil Municipal a donc sollicité le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine au titre du volet 3 du Contrat de territoire une subvention de 387,00 € ;

• FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association «Travaux manuels» a sollicité auprès de la commune de LASSY, une aide financière de 336,50 euros, pour la réalisation d'une fresque, par les enfants. Elle se situe dans les locaux où se rassemble l'association. L'association a engagé des frais pour les fournitures ainsi que pour l'encadrement des enfants sur ce projet par une professionnelle.

Ce sujet a été préalablement vu en bureau municipal et commission finances.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Le Conseil Municipal, a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 336,50 €.

• FINANCES - CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE

Réparations du chauffage de l'école.

Le système de régulation du chauffage (automate) de l'école « Camille Claudel » étant défectueux, deux entreprises ont été contactées afin d'établir un diagnostic et un devis de travaux.

Les 2 entreprises ont estimé qu'il était nécessaire de remplacer le module gestionnaire chauffage car celui-ci ne remplit plus sa fonction. Les propositions des entreprises sont les suivantes :

Proposition 1 (Matériel Schneider) : 7 742,30 € H.T. 9 259,79 € T.T.C.

Proposition 2 (Matériel HAGER) : 14 393,96 € H.T. 17 217,17 € T.T.C.

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la proposition n° 1, de la société LUSTRELEC, pour la somme de 7742,30 € H.T.

• ASSAINISSEMENT – RAPPORT 2010 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. A ce titre, il est publié sur le site internet de la commune.

Les principaux éléments de ce rapport sont :

Organisation : Le service d'assainissement est organisé par la commune.

Exploitation : La commune a confié la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service à la société STGS. La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. Fin du contrat au 31/12/2012.

Collecte des eaux usées : Le réseau collecte les eaux usées provenant 281 logements.

Épuration : Notre station d'épuration traite actuellement les eaux usées de 830 habitants environ. Le rejet de l'eau traitée s'effectue dans Le Canut.

Prix : Aspect financier du service. Les prix comprennent une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Sur ce montant, environ 89% reviennent à la collectivité pour assurer l'exploitation et les investissements, l'entretien et le fonctionnement. Les taxes s'élèvent à 11% au profit de l'agence de l'eau (redevance de modernisation des réseaux de collecte). La part de la collectivité n'a pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2010.

Exemple : Au total, un usager consommant 120 m³ s'acquittera d'une facture de 216,80 € (sur la base du tarif au 1^{er} janvier 2011). Soit une moyenne théorique de 1,81 € / m³, donc + 0,56 % par rapport à l'année 2010.

Le Conseil Municipal a adopté le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Lassy.

• INTERCOMMUNALITÉ SIEFP - RAPPORT 2010 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et faire

l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. **Le rapport est disponible pour consultation en mairie.**

Les principaux éléments de ce rapport sont :

- **Territoire** : Population desservie = Communes de Baulon, Campel, Goven, Iffendic, Lassy, Loutehel, Maure-de-Bretagne, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Malonsur-Mel, Saint-Péran, Saint-Thurial, Treffendel, (Bréal-sous-Montfort, Talensac sont partiellement desservies) = estimation 16 200 habitants desservis ;
- **Exploitation** : Par la SAUR en affermage, 7 634 abonnés, + 1,48 % par rapport à 2009 ;
- **Production** : 6 ressources propres au syndicat, Importations de la collectivité Ouest 35 ;
- **Distribution** : 619,9 km de réseaux, 704 020 m³ consommés (670 000 m³ en 2009, soit +5%), 86 m³ consommés en moyenne par abonnement / an (85 m³ en 2009) ;
- **Prix** : 362,91 € pour 120 m³ au 01/01/11, + 2,18 % par rapport au 01/01/10, soit 3,02 €/ m³ ;
- **Qualité** : Bilan fourni par l'ARS 35= bonne qualité microbiologique.

Le Conseil Municipal a pris acte et adopté le rapport d'activité annuel 2010 du Syndicat des eaux de la forêt de Paimpont

• INTERCOMMUNALITÉ - FOND DE CONCOURS PETITE ENFANCE

Le Conseil Communautaire de l'ACSOR a délibéré le 3 novembre 2011 pour attribuer à chaque commune du territoire un fond de concours communal afin de financer les actions liées à la petite enfance (0-3 ans).

La répartition des fonds pour LASSY se base sur le recensement INSEE de 2008, pour un nombre de 67 enfants de 0-3 ans pour une population totale de 1 353 habitants. La commune peut prétendre à 5 550,95 € suivant le barème établi par la communauté de communes.

Le Président nous demande, par courrier reçu le 14 novembre dernier pour notification, de prendre une délibération concordante approuvant ce fonds de concours et ce montant et précisant l'objet de l'attribution du fonds par affectation.

La commune de LASSY participe actuellement au projet intercommunal de multi-accueil sur la commune de Goven pour l'accueil des tout-petits, notamment la halte-garderie. La commune de LASSY a également mis en place au second semestre 2011, des animations particulières pour ce jeune public par la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter le montant de 5 550,95 € voté par le Conseil communautaire de l'ACSOR .

Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 15 décembre 2011

• MARCHÉS PUBLICS : ATTRIBUTION MARCHÉ TRAVAUX AMÉNAGEMENT RUE DE LA TOUCHETTE

La consultation des entreprises a été effectuée du 10.11.11 au 02.12.11. Celle-ci a été faite par voie de presse, Ouest-France, affichage en mairie, Mégalis, et diffusion sur le site internet de Lassy.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le vendredi 2 décembre 2011 en mairie pour effectuer l'ouverture des plis. Puis le vendredi 9 décembre 2011 en mairie pour effectuer l'analyse et le classement des offres, et proposer un titulaire du marché. Huit entreprises ont déposé une offre, chacune dans les délais définis dans le règlement de la consultation. L'analyse a été effectuée par A'DAO Urbanisme.

La CAO propose la société SCREG située à NOYAL SUR VILAINE comme titulaire du marché, pour la somme de 97 839,30 € H.T. Le Conseil municipal a suivi cet avis.

• FINANCES - VENTE DE BOIS

Vu la délibération n°11.35.05 du 24 juin 2011, acceptant la vente de bois communal issu d'élagages et d'abattages d'arbres au cours de l'hiver 2010-2011,

La municipalité n'ayant pas le besoin de ce bois, il est proposé au conseil :

- ▶ de le vendre aux particuliers lasséens uniquement, hormis les élus municipaux ;
- ▶ de ne vendre qu'un stère de 50 cm par foyer ;
- ▶ priorité à ceux qui n'ont pas bénéficié de ces ventes les années précédentes ;
- ▶ de retirer le bois fendu directement au Centre Technique Municipal sur inscription

Ce bois sera vendu comme bois de chauffage issu principalement de chênes.

Le Conseil Municipal décide de vendre le bois de chauffage fendu non livré au prix de 50,00 € le m³ (1 stère).

• INFORMATION AUX ÉLECTEURS POUR LES ÉLECTIONS 2012



En 2012 vous serez invité à vous présenter au bureau de vote pour l'élection présidentielle, le **22 avril et le 6 mai**, ainsi que pour les législatives, les 10 et 17 juin. Toutes les personnes inscrites sur la liste électorale de la commune de LASSY recevront une nouvelle carte d'électeur courant mars 2012. Pour faciliter votre identification lors de votre vote, **merci de vous munir d'une pièce d'identité (Carte national d'identité, permis de conduire, passeport).**

TRAVAUX

• LE COMPLEXE SPORTIF FAIT PEAU NEUVE !

Du nouveau au complexe sportif : Comme nous vous l'avons annoncé dans le Lien 114, des travaux étaient engagés au complexe sportif pour une mise aux normes des équipements. Donc pour assurer la sécurité des usagés, mise en place d'une nouvelle lisse métallique.(photo ci jointe). Et afin d'améliorer le confort des joueurs, de nouveaux abris de touche en aluminium ont été installés

par la société Sport nature de Beignon. L'US Lassy dans son article page 13 propose d'ailleurs la réhabilitation des anciens bancs de touche en bois avec un projet en 2012 autour de tags ayant pour motif le foot.



Avant les travaux



Photos après les travaux



• LE RESTAURANT MUNICIPAL : LES TRAVAUX VONT BON TRAIN...



Il est rappelé que pour des raisons de sécurité le chantier est interdit à tout public.

Comme nous pouvons l'apercevoir sur ces photos et en passant devant l'école tous les jours, le bâtiment du restaurant municipal prend forme et se construit au rythme prévu dans le projet.

• DES TRAVAUX POUR LE CHAUFFAGE À L'ÉCOLE CAMILLE CLAUDEL.

Le système de régulation du chauffage (automate) de l'école « Camille Claudel » étant défectueux, l'entreprise LUTRELEC va intervenir durant les vacances scolaires de Noël afin de remplacer le module gestionnaire chauffage. Le coût de l'opération est de 9259,79 € TTC. Ces travaux permettront d'obtenir une température régulière sur l'ensemble des bâtiments tout au long de la journée.

Etat civil



Naissances : 4 enfants



Mariage : Monsieur Desprès Sébastien et Mademoiselle Belloir Aurélie le 9 juillet 2011.

Horaires de la mairie



Lundi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mardi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi		15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	

CANTON DE GUICHEN

Permanences du député Jean-René MARSAC

Le député, ou son assistant, tient une permanence sur le canton une fois par mois. Elles se déroulent, sur rendez-vous, à la mairie de GUICHEN le mardi de 9h00 à 12h00.

Date à retenir pour le deuxième semestre 2012

mardi 10 janvier - mardi 14 février - mardi 13 mars

Contacts et prise de rendez-vous auprès de la permanence de Redon au 02 99 72 12 16



C'est dans la bonne humeur que le 16 Décembre Monsieur le Maire accompagné d'élus a reçu tout le personnel de la commune. Il a présenté un bilan de l'année écoulée et les projets envisagés pour 2012 par le conseil municipal. C'est autour d'un verre de l'amitié qu'un coffret de produits locaux a été remis à chacun, un avant goût de bonnes choses pour les fêtes

Diagnostic Jeunesse à Lassy en 2012



Madame Le Duc, adjointe en charge de la Jeunesse, rappelle que **la jeunesse à LASSY est un axe choisi par l'équipe municipale pour 2012**. Un premier constat étant fait qu'aujourd'hui il y a une absence de politique jeunesse, que c'est une nouvelle préoccupation de la municipalité et que cela implique l'élaboration d'un diagnostic pertinent. Son objectif étant de définir les fondements d'une politique jeunesse à partir de l'analyse de données actuelles et fiables. Le choix a été fait de confier cette mission à 2 organismes de l'état en charge de la jeunesse et **une animatrice, Caroline ALRAUD**, pour un montant estimé à 1 540 euros. Lors du conseil municipal du 25 novembre Caroline est venue présentée la démarche qu'elle va suivre pour élaborer le diagnostic jeunesse à Lassy pour répondre à une question : **Comprendre les jeunes de 11 à 17 ans, pour mieux agir ? Vers une politique jeunesse adaptée.**

Pour cela Caroline va aller chercher des informations sur :

- **Les jeunes et leurs temps libres :** Comment organisent ils leur temps libre ? Quels sont leurs loisirs ? Quelles offres pour répondre aux besoins des jeunes ? Sont elles utilisées ?
- **La place des jeunes :** Quels engagements, quels pouvoirs de décision ont-ils ? Existe-t-il des lieux d'expressions et d'échange ?

Entre la représentation des jeunes par l'adulte et le vécu des jeunes : y a-t-il un décalage ?

Elle utilisera une démarche en 5 étapes :

Etape 1 - Présentation du territoire et Recensement de l'offre existante liée à la jeunesse

Etape 2 - Consultation et mobilisation : des élus, professionnels et acteurs associatifs

Etape 3 - Consultation des jeunes, de la population

Etape 4 - Le traitement des données

Etape 5 - Restitution des données

Cette démarche se réalisera selon un calendrier établi de Novembre 2011 à Mai 2012. Par exemple :

Des rencontres privilégiées avec les acteurs de la commune : associations, élus, jeunes en Janvier et Février 2012.

Le 13 janvier 2012 : En lien avec Reunan Girard l'animateur du PJJ d'ACSOR, prise de contact avec les jeunes Lasséens pour solliciter des rencontres autour du thème : « Etre jeune et vivre à Lassy? »

Donc un nouveau visage va venir solliciter les uns, les autres, à des moments informels ou formels, ce sera Caroline. Merci à chacun pour l'accueil et le temps que vous lui accorderez.

Demande Préalable /Permis de Construire, second trimestre 2011.

DECLARATIONS PREALABLES - 2ème semestre 2011 -				
Número du DP	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
DP 03514911U0010	Monsieur NOEL Franck	7 rue du Pâtis du Bourg LASSY	7 rue du Pâtis du Bourg LASSY	Clôture
DP 03514911U0011	Monsieur BOSCHAT Gaetan	7 rue de la Touchette LASSY	7 rue de la Touchette LASSY	Extension
DP 03514911U0012	Monsieur ULBERT Gwenaël	4 allée des Chettes LASSY	4 allée des Chettes LASSY	remplacement ouvertures
DP 03514911U0013	Madame HAUSER Janny	9 rue de la Mairie LASSY	9 rue de la Mairie LASSY	Division
DP 03514911U0014	Monsieur BURBAN Fabien	260 La Pilais LASSY	260 La Pilais LASSY	Ouverture de toit
DP 03514911U0015	Monsieur SMAÏLI Yvon	3 allée de la Pommerais LASSY	3 allée de la Pommerais LASSY	Ouverture de toit
DP 03514911U0016	Madame CHEMINEL Magali	234 La Pilais LASSY	234 La Pilais LASSY	Aménagement garage
DP 03514911U0017	Madame LECLAIRE Odette	1 allée du Danemark RENNES	rue de la Touchette LASSY	Division
DP 03514911U0018	Monsieur PORTAL Bernard	11 rue du Pâtis du Bourg LASSY	6 rue du Pâtis du Bourg LASSY	Garage
DP 03514911U0019	Monsieur LACHUER Yannick	La Chutelais LASSY	La Chutelais LASSY	Annexe
DP 03514911U0021	Monsieur CAVE Yves	Le Pâtis LASSY	Le Pâtis LASSY	Poulailler et abri pour ovins
DP 03514911U0022	Monsieur DUPONT Marc	16 allée du Ménissé LASSY	16 allée du Ménissé LASSY	Abri de jardin
DP 03514911U0023	M NOEL et Mme GUEHO	5 allée de la Fresnaie LASSY	5 allée de la Fresnaie LASSY	Abri de jardin
DP 03514911U0024	M BERTIN Mlle SARTORATI	282 La Pilais LASSY	282 La Pilais LASSY	Ouverture de toit
DP 03514911U0025	Mlle RUELLAN Johanna	La Prévoté LASSY	La Prévoté LASSY	Extension
DP 03514911U0026	Monsieur MARTIN Vincent	La Bosselais LASSY	La Bosselais LASSY	Panneaux photovoltaïques
DP 03514911U0027	Monsieur LEPRINCE Jean-Paul	13 rue de la Mairie LASSY	13 rue de la Mairie LASSY	Clôture
DP 03514911U0028	Monsieur BLANCHARD Dorig	Le Ronceray LASSY	Le Ronceray LASSY	modification ouverture
PERMIS DE CONSTRUIRE - 2ème semestre 2011 -				
Número du PC	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
PC 03514911U0008	M et Mme ALLICHON Jean-Marc	La Poulnai LASSY	La Poulnai LASSY	Annexe
PC 03514911U0009	M et Mme VALLEE Jean-Philippe	La Patonnais LASSY	La Patonnais LASSY	Annexe
PC 03514911U0010	Monsieur REMY Charles	7 rue Léon Piel LASSY	7 rue Léon Piel LASSY	Aménagement préau
PC 03514911U0011	M GUILHAMET et Mlle FILLY	Les 4 Vents LASSY	Les 4 Vents LASSY	Terrasse et ouvertures
PC 03514911U0012	Mlle GICQUIAUX Caroline	rue Anne de Bretagne LOHEAC	8 bis rue Pierre-Marie Josse LASSY	Habitation
PC 03514911U0013	M LEMAUX et Mlle HOUGET	5 mail Galilée CHARTRES DE Bgne	7 bis rue de la Mairie LASSY	Habitation
PC 03514911U0015	Monsieur COLOMBEL Jérôme	L'Olivrais LASSY	L'Olivrais LASSY	Préau

LA VIE EXTRA-SCOLAIRE

ATELIER "FLIP BOOK" A LASSY



Un projet, conduit par Reunan Girard l'animateur du PJJ d'ACSOR, sur des ateliers itinérants autour d'une mallette pédagogique intitulée: «La Boite à Balbu-Ciné», a permis d'explorer le b.a.ba du cinéma. 8 ateliers de 3 heures étaient basés d'une part sur la découverte de la boîte, d'autre part sur la réalisation d'un ou deux objets du pré-cinéma. Ils se sont déroulés sur les 8 communes du canton durant Novembre et Décembre 2011, à destination d'un jeune public de plus de 9 ans. **A Lassy l'atelier a été conduit le 16 novembre de 15h à 18h avec 9 jeunes lasséens** par Coralie Leray et Laurent Wysocka de Colorant 14.

Contenu de l'atelier : Présentation sur 30 minutes des 10 objets contenus dans la boîte. Cette mallette se présentant comme un mini-musée qui invite et permet d'expérimenter les premières tentatives d'animation des images. Une sorte de chronologie à toucher et à manipuler. Les objets et les animations de la boîte à Balbu-Ciné ont été conçus par Colorant 14 sous la commande initiale du Musée du Papier d'Angoulême et de Poitou-Charente cinéma.

A Lassy l'objet était le Flip Book comme on peut le voir sur l'affiche de l'atelier. Le flip book est un petit livre d'images que l'on peut faire défiler entre ses doigts pour créer une image animée : c'est une base du cinéma d'animation. Cette activité a représenté un coût global de 157 euros, financé à 50% par l'ACSOR.

CENTRE DE LOISIRS

*L'association Loisirs et culture et l'équipe du Centre Les Bruyères vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2012 !
Meilleurs vœux de toute la joyeuse bande !*



2012, année de nouveautés pédagogiques !



Installé dans ses nouveaux locaux depuis juillet 2009 l'accueil de loisirs les Bruyères est ouvert toute l'année pour accueillir les enfants des communes proches le mercredi ou les jours de vacances scolaires. Nos locaux sont adaptés aux différentes tranches d'âge et nous pouvons recevoir plus de 100 enfants le mercredi. Durant les vacances scolaires nos capacités sont néanmoins limitées à 100 enfants et notamment 55 enfants maximum de moins de 6 ans.

Nous devons de ce fait nous limiter sur l'accueil des plus petits et notamment refuser toute nouvelle inscription d'enfants de moins de 4 ans.

Néanmoins, afin de satisfaire les besoins des familles et notamment durant l'été, l'association réfléchit actuellement avec les mairies pour mettre en place des solutions d'accueil supplémentaires.

Enfin, dans son projet pédagogique global le Centre des Bruyères reste toujours tourné vers la nature, sur le soin des animaux, sur la pratique du poney et sur le plein air même si de nombreuses activités sont proposées en salle et notamment le matin (activités manuelles, cuisine et pâtisserie, création, arts plastiques, décoration selon les thèmes...).

Les dossiers d'adhésion et d'inscription peuvent être remplis tout au long de l'année (on peut accepter un enfant pour la première fois aussi bien en janvier qu'en été...).

Le Centre les Bruyères propose aussi :

- L'organisation de camps à Quiberon durant le mois de juillet (séjours d'une semaine du 8 au 28 juillet) pour des 10-16 ans.
- Des séjours en centre de vacances sur le thème des Légendes de Brocéliande et du poney (enfants de 6 à 10 ans) en juillet et en août au Centre les Bruyères
- Séjours pour les 10-15 ans sur le thème du cirque et du poney en juillet et août (séjour d'une ou de plusieurs semaines au Centre les Bruyères).
- Des mini camps l'été (courts séjours de 3 à 4 jours pour les 6-12 ans).
- L'accueil de classes vertes et de classes de collège durant l'année
- La location de ses locaux pour des fêtes familiales (repas, communions, anniversaire)
- Des cours de guitare les samedis matin et mercredi après-midi (enfants, adolescents, adultes), des cours de théâtre le samedi matin (enfants)



Atelier mare proposé en classe verte !

Des cours de poney et d'équitation (enfants, adolescents, adultes), promenades, goûters d'anniversaire sont proposés sur le site par le centre équestre des Mille Fossés (contactez David au 06 77 13 03 24). Le poney club propose des cours d'équitation réguliers (à raison d'une heure par semaine)

Bilan de la fréquentation par les lasséens du centre de loisirs les Bruyères pour l'année 2011

D'un point de vue général, après plusieurs années de forte augmentation, il semble que les effectifs se stabilisent. Il n'en demeure pas moins qu'il existe de fortes disparités entre les périodes (certaines sont plus chargées que d'autres, notamment l'été où le centre doit accueillir plus de 150 enfants début juillet), entre les tranches d'âge (actuellement la demande se focalise sur les 4 à 5 ans) et entre les tendances de fréquentation suivant les communes (certaines enregistrent une hausse conséquente, alors que d'autres voient le nombre de journée d'accueil baisser).

Pour la commune de LASSY, le nombre d'enfants accueillis est stable entre 2010 et 2011 (23 enfants en 2010 et 22 en 2011) et le nombre de jours de fréquentations par les jeunes lasséens en très légère hausse (277 journées en 2010 contre 285 en 2011). La subvention versée par la commune (qui est calculée à partir du nombre de journée d'accueil) n'augmentera donc pas de manière significative pour l'année à venir.

Renseignements : Centre Les Bruyères : 02 99 60 42 01 ou cvlb@wanadoo.fr. ou 06 80 04 55 18
Association Loisirs et Culture - Les Mille Fossés - 35310 BREAL SOUS MONTFORT

L'ARBRE EN COULEURS

Petit Papa Noël, quand tu descendras du ciel ...



Vendredi 16 décembre Le Père Noël est passé au Pôle Enfance L'Arbre en Couleurs avec sa hotte sur le dos.

Accompagnée à la guitare par Cyril, l'équipe a proposé des chansons et comptines de Noël aux rythmes variés. Les enfants ont participé à l'aide d'instruments et de marionnettes. Puis tous ensemble nous avons appelé le Père Noël et il est apparu avec plein de surprises !

Après l'ouverture des cadeaux et les séances photos, petits et grands se sont réunis pour le goûter de Noël. Les enfants étaient fiers d'offrir leurs réalisations à leurs parents: sucettes, chocolats, petits sablés et roses des sables... un vrai délice !

Toute l'équipe de L'Arbre en Couleurs vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2012.

Nous rappelons que la prochaine commission d'admission pour les demandes d'accueil régulier, aura lieu le 20 avril 2012 pour des places en septembre 2012. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à cette commission.

Contact : Mme Germain (directrice) ou Mme Monboussin (directrice adjointe) au 02 23 61 13 30

Pôle Enfance L'Arbre en Couleurs, 4 passage de la Levrais, 35580 Goven - Tél. 02 23 61 13 30 - Fax 02 99 42 01 94
carine.germain@mairie-goven.fr



LA VIE SCOLAIRE

ECOLE CAMILLE CLAUDEL

visite du père Noël à la cantine

C'est avec des regards émerveillés mais aussi inquisiteurs que les enfants de l'École Camille Claudel ont vécu un Repas de Noël magique à la cantine grâce à la Visite du Père Noël le Vendredi 16 Décembre .



VIE CULTURELLE

NOTRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Anne Debray et toute son équipe de bénévoles vous accueillent :

La bibliothèque est ouverte :



Le mardi (hors vacances scolaires) de 16h30 à 18h15 - Le mercredi de 15h à 18h - Le samedi de 10h à 12h
Vous avez un espace Multimédia (connexion internet comprise dans la cotisation) : Pensez à réserver votre ordinateur !
La bibliothèque vous propose environ 4000 ouvrages. Si vous cher-

chez un titre qui n'est pas en rayon, nous pouvons vous le commander à la MDIV (bibliothèque départementale).

Prêts : 4 ouvrages par personne pour une durée maximum de 3 semaines - 1 DVD adulte + 1 DVD jeunesse maxi par famille pour une durée d'une semaine

Cotisation : 7 euros par famille pour un an de date à date

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter au 02.99.42.02.87 ou sur notre boîte mails bibliotheque.lassy@wanadoo.fr



Un vif succès pour le projet de lecture pour les tous petits de 0 à 3 ans mis en place à la bibliothèque de Lassy durant le dernier trimestre 2011.



Ce joli spectacle «Le jardin des doudous» animé par les Souffleuses de rêves a marqué la fin de la première période des animations «Tout-petits moments à nous» qui ont été proposées aux 0-3 ans de septembre à décembre. Tous les mois, nous

avons rendez-vous à la bibliothèque pour deux séances : une séance d'éveil musical animée par une intervenante de l'école intercommunale Musicole et une séance «Histoires pour nous»

animée par Anne Debray, bibliothécaire de Lassy. Toutes les séances ont affiché complet. De nouvelles séances sont prévues en 2012. Les personnes qui n'avaient pas pu venir aux séances précédentes s'étaient inscrites sur liste d'attente et, actuellement, les séances de janvier et février sont donc déjà complètes. Par contre, il est possible de vous inscrire aux séances de mars soit par téléphone au 02-99-42-02-87 (n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur), soit par courriel bibliotheque.lassy@wanadoo.fr ou durant les permanences de la bibliothèque. Des séances «Histoires pour nous» seront, également, programmées en 2012.

PROJET «ORCHESTRE À L'ÉCOLE»

LASSY s'ouvre à la pratique de la musique au travers d'un programme intercommunal mis en place à l'école Camille Claudel.



Un partenariat entre la Mairie de Lassy et l'ACSOR a été institué en Octobre 2011 pour mettre en place le dispositif «Orchestre à l'école». Ce dispositif est

proposé aux 23 élèves des classes de CE2 de l'école primaire Camille Claudel ainsi qu'à leur professeur Mme Christine MELGNEN-RICHARD. Ils vont bénéficier d'une pratique musicale collective. Ce dispositif est un puissant atout contre l'exclusion, il permet de manière directe de former et de favoriser l'orientation des enfants vers la pratique de la musique. Le projet est programmé de novembre 2011 à juin 2012. Le choix du dis-

positif de Lassy s'est tourné vers les instruments à corde adaptés à l'âge des enfants. Le 14 Novembre à 18h chacun a reçu en prêt son instrument en présence du directeur de Musicole Mr JEAN Benoit, et, s'est engagé à en être responsable. Pour pratiquer, les élèves auront 2 heures par semaine, soit 1h en cours d'instrument et 1h en pratique d'orchestre. Cinq formateurs de musique de Musicole interviendront pour les cours d'instrument et l'apprentissage des notions de solfège, et, 2 pour la pratique d'orchestre. Le coût du dispositif est pris en charge par l'ACSOR pour l'organisation administrative et technique, l'achat des instruments et les interventions des professeurs. La Mairie participe au financement pour un montant de 1045,77 euros. Madame Le Duc, adjointe en charge de la Culture à Lassy, est l'élue référente de ce projet.

L'implication de tous permettra à ce dispositif de vivre et de faire naître le plaisir de jouer et d'écouter de la musique. Les musiciens en herbe pourront nous faire partager leur acquisition en interprétant une oeuvre lors de l'évènement annuel «Les Arts 2 Rues» le 2 juin 2012.

EXPOSITION À LA GALERIE D'ART À L'ÉTAGE DE L'ÉCHOPPE DU CANUT DU 16 AU 17/12/2011



Le vendredi 16 Décembre avait lieu à 18h30 le vernissage de l'exposition organisée dans la galerie d'art au dessus de l'échoppe du canut. Madame Le Maire, à droite sur la photo, se définit comme un peintre amateur qui souhaite partager sa

passion de l'art avec les autres en allant vers eux et en échangeant autour de ses productions. Elle habite Goven et a participé aux ateliers de l'association «Peindre à Goven». Artiste avec un parcours atypique, elle a suivi 3 ans les beaux arts à Rennes et a réalisé un an à l'atelier du Thabor pour la gravure. Quelques années comme professeur en dessin, elle exerce 20 ans en qualité d'infirmière diplômée d'état. Elle garde l'art comme une ressource intime, elle aime le mélange des cultures et travaille l'abstrait et l'interprétation de la nature. Elle a découvert la peinture orientale au Grand Logis avec Jira Barber. C'est avec l'entrée gratuite et un accueil chaleureux que l'exposition a duré 3 jours.

LES "ARTS 2 RUES" L'ÉVÈNEMENT CULTUREL COMMUNAL AURA LIEU LE 2 JUIN À LASSY



"Les Arts 2 rues" de notre commune vont s'enrichir cette année avec "Les ARTS autour de la CULTURE" qui auront lieu du Mardi 29 Mai au Samedi 2 juin 2012 sous un chapiteau à Lassy. Organisés par l'ACSOR avec Musicole, le PJJ, et la mairie de Lassy. Des manifestations artistiques autour du cirque avec la participation de nombreux artistes invités tous les soirs du 29 Mai au 1^{er} juin à 20 h avec une exposition itinérante des Gens du Voyage à découvrir sous le chapiteau. Clôture de la semaine de manifestations le samedi 2 juin à partir de 14h par les "Arts 2 rue", avec un Mini Festival rassemblant la danse, le cirque, la musique... un évènement culturel artistique cette année autour du thème «l'Équilibre». Nous vous y attendons alors réservez la date sur votre agenda...



LE «PLAISIR DE PARTAGER LA MUSIQUE» AVEC LES MUSICIENS EN HERBE DE MUSICOLE



Samedi 28 Janvier 2012 à 18 h Entrée libre

Les élèves de Musicole vous invitent à un moment musical dans la belle église de Lassy. L'Ecole Intercommunale de Musique du Canton de Guichen, Musicole, organise cette audition d'apprentis musiciens. Renseignements au 02 99 57 36 97.

Audition à l'Eglise de Lassy.

LA VIE ASSOCIATIVE

Nous rappelons aux différentes associations Lasséennes, qu'il est possible de nous envoyer des articles concernant leurs activités ; leurs évènements afin de les promouvoir. Il vous suffit de déposer votre article manuscrit en mairie ou par version informatique à l'adresse : adjoint3.lassy@orange.fr. Nous soulignons que chaque association reste responsable des éléments qu'elle transmet à paraître dans le Lien. Concernant le calendrier d'envoi, nous vous renvoyons à la page 2 de chaque numéro.

CLUB DES AJONCS



Manifestations de janvier à mars 2012 :

Club tous les 2, 4 et 5 jeudi du mois (belote, palets, marche suivi du goûter)

Le jeudi 26 janvier 2012 : randonnée

Le vendredi 13 avril 2012 : concours cantonal de belote à la Salle Joseph Legendre à 14 heures.

ASSOCIATION SOURIRE MALGACHE



L'association SOURIRE MALGACHE tient à remercier très sincèrement tous les bénévoles ayant donné un coup de main pour l'opération paquets cadeaux du mois de décembre. Ce fut un véritable succès : malgré la crise, les clients restent dans l'ensemble généreux pendant la période de Noël. L'opération sera probablement renouvelée l'année prochaine.

Nous profitons également de cet article pour vous indiquer que le prochain **marché solidaire de LASSY** aura lieu le **1^{er} avril prochain**. Notez dès à présent cette date dans vos agendas.



ACPG CATM

Calendrier des manifestations pour 2012.

- Concours de belote le 19 février
- Commémoration du 8 mai : le 13 Mai
- Concours de palets le 19 août
- Commémoration du 11 Novembre : le 11 Novembre
- Commémoration du 5 décembre : date non connue à ce jour.



ACPG CATM Veuves Citoyens de la paix - Section Lassy

APPEL AUX CITOYENS DE LA PAIX

Face à la diminution constante des effectifs du monde combattant dans nos sections, depuis 2010, l'Association départementale a décidé d'accueillir toutes celles et ceux qui souhaitent pérenniser la section locale. D'où l'ouverture à toutes les personnes femmes

et hommes sensibilisés à ce devoir de mémoire et respectueux des traditions en assurant la relève des effectifs ;

Ces nouveaux adhérents sont invités à nous rejoindre sous le sigle « citoyens de la paix » qu'il aient effectué ou non leur service militaire, qu'il soient issus d'une carrière militaire, gendarmerie, police, ou de sécurité civile. L'important est de transmettre la mémoire des combattants aux plus jeunes.

Après le relais avec les anciens de 14-18, 39-45, TOE, Algérie, Maroc, Tunisie, le rôle de notre Association est d'assurer et de passer le témoin d'une génération à l'autre. Celles et ceux qui souhaitent nous contacter, pour plus de renseignements, peuvent téléphoner au 02.99.42.12.10 Mounier J.B.

Le Président.

CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS DE L'ASSOCIATION "LE PONT DE PIERRE" POUR 2012.

Contact : Monique VIGNE au 02 99 14 26 44 (semaine) ou 06 10 97 03 65

MOIS	ACTIVITÉS
Février	
Samedi 18 février - Départ 13 h 30 - Place Saint-Martin	Randonnée d'hiver + Goûter
Mars	
Samedi 10 mars - 17 h 00 - Salle J. Legendre	Assemblée générale
Avril	
Jeudi 5 avril - 20 h 00 - Salle J. Legendre	Art Floral (pour les quatre cours, inscription en début d'année)
Samedi 21 avril - Départ 13 h 30 - Place Saint-Martin	Randonnée + Goûter
Samedi 28 avril - RV 9 h 00 - Place Saint-Martin	Balisage
Mai	
Samedi 12 mai - Départ 13 h 30 - Place Saint-Martin	Randonnée + Goûter
Juin	
"Samedi 9 juin - RV 13 h 00 - Salle J. Legendre"	"RALLYE PEDESTRE SUR LA COMMUNE DE LASSY - 4 km Le Pont de pierres veut faire de cette manifestation un moment de convivialité. Tout au long du parcours, vous aurez des épreuves, des énigmes, des jeux, etc. Bulletin d'inscription dans Le Lien d'avril 2012."
Jeudi 14 juin - 20 h 00 - Salle J. Legendre	Art floral

Pour les randonnées : rendez-vous 10 mn avant l'heure de départ.

Septembre	
Samedi 29 septembre - Départ 8 h 00 - Place Saint-Martin	Randonnée au bord de la mer .../...

Octobre	
Jeudi 11 octobre - 20 h 00 - Salle J. Legendre	Art Floral
Samedi 13 octobre - Départ 13 h 30 - Place Saint-Martin	Sortie "Champignons" ou randonnée + Goûter
Novembre	
Samedi 10 novembre - RV 9 h 00 - Place Saint-Martin	Balisage/nettoyage (à confirmer)
Dimanche 18 novembre - Départ 8 h 30 - Place Saint-Martin	Randonnée + Déjeuner
Décembre	
Jeudi 13 décembre - 20 h 00 - Salle J. Legendre	Art Floral



Avec l'association LE PONT DE PIERRES

Rallye pedestre sur LASSY

Le samedi 9 juin 2012

Accueil à 13 h 00, salle J. Legendre

Sur un parcours de 5 km :



des jeux

des surprises

des étapes

des énigmes



Vous trouverez le bulletin d'inscription dans le Lien 116 qui paraîtra au printemps, chez les commerçants ou à la Mairie.

Contact : Monique VIGNE

Tél. 02 99 14 26 44 - Portable : 06 28 84 14 41

US LASSY

Les nouveautés sont à l'honneur à l'US Lassy

La saison 2011/2012 a commencé avec la mise en place d'un



nouveau bureau et l'arrivée d'un nouveau président. Il se présente de la manière suivante : **PRÉSIDENT** : M. GAUDICHON DIMITRI (nouvel arrivant), **VICE-PRÉSIDENT** : M. LESVENTES Michaël, **TRESORIER** : M. DEMERET Antoine (nouvel

arrivant), **VICE-TRESORIER** : Melle DUPONT Virginie, **SECRETARE** : Mme HENRY Julie (nouvelle arrivante), **VICE-SECRETARE** : M. PIERRE Antoine (nouvel arrivant). **Les membres** : M. BIZIEN Yves, M. MAGON Jean-Christophe, M. MICAULT Freddy (nouvel arrivant), M. BAGOT Eric (nouvel arrivant), M. SOUTIF Olivier (nouvel arrivant), M. PORCHER Christophe, M. FLEURENT-DIDIER Eric, M. GUAY Raphaël, M. LEGOUIC Jacques (nouvel arrivant).

De nouveaux projets voient le jour, certains déjà réalisés, d'autres à l'étude et en préparation.

Les réalisations :

- **Un stage catégorie SENIORS** a vu le jour cette année. Stage ayant pour but de préparer physiquement les joueurs avant le début de la saison. Cette première édition a eu lieu à QUIBERON, le 03 septembre dernier et nous préparons déjà la deuxième édition.
- **Un nouveau site** : l'objectif était de répondre à une demande de nos licenciés ou parents de jeunes joueurs, d'avoir un site convivial, attractif et simple d'utilisation. Depuis sa création, le 26/07/2011, le retour est positif avec une moyenne de 150 visites quotidiennes. Nous venons d'atteindre la barre symbolique des 10 000 visiteurs fin novembre. Vous pouvez venir le découvrir en suivant cette adresse : <http://us-lassy77.footeo.com/>
- **Nouvelles catégories** : l'objectif était de faire découvrir, au travers d'une journée portes-ouvertes, le football autour des jeux de ballons dès le plus jeune âge (5 ans). Cette catégorie appelée U6 compte aujourd'hui 6 licenciés, soit une équipe, et nous sommes heureux de nous compter parmi un des seuls clubs du canton à présenter une équipe complète pour cette catégorie. Merci au directeur de l'école de LASSY, M. GUENHARO, qui nous a accueillis le jour de la rentrée scolaire et sans qui ce projet n'aurait certainement pas pu être une telle réussite.
- **La salle de motricité** : C'est également une première, nous pouvons bénéficier grâce à un accord passé entre la municipalité, l'école et le club, de la salle de motricité de l'Ecole Camile CLAUDEL de LASSY. Notre nouvelle catégorie peut désormais profiter de séances d'entraînement en intérieur basées essentiellement sur la motricité et la coordination. Ainsi, nous pouvons garder un taux de participation important à chaque séance.
- **Nouvelles mains-courantes et bancs de touche** : afin de maintenir un niveau de sécurité optimum, le club était désireux de procéder au renouvellement des mains-courantes devenant dangereuses. Le projet a donc été réalisé grâce à l'investissement de la municipalité.
- **Nouveaux sponsors** : Nous comptons 3 nouveaux sponsors de-

puis peu. Les entreprises LEGENDRE, SPORTS 2000 et AUDI. Nous recherchons bien évidemment toute personne désireuse de faire de la publicité au travers du club (sur le site, les maillots, etc...)

Les projets en cours :

- **Retracer l'historique du club** : nous avons malheureusement, avec les changements de bureau depuis la création du club, perdu un peu de l'identité du club.
- **Création d'un nouvel emblème ou écusson du club**. Un appel aux artistes est lancé (voir le site)
- **Rénovation des anciens bancs de touche** : Un nouvel appel est lancé aux jeunes talents de la commune via ce que l'on appelle le « graph ».
- **Le tournoi de Tennis-ballon** : unique dans la région, la 3^{ème} édition doit s'étendre aux clubs voisins du canton. Le 28 avril est le jour retenu pour ce grand événement.
- **Le label Ecole de Foot** : Nous souhaitons, pour la saison 2013/2014, obtenir le label Ecole de Foot. Nous travaillons sur les exigences d'un tel projet au quotidien. Les 2 éducateurs diplômés sont mis à contribution et un bilan trimestriel sera fait pour suivre l'avancement du projet.
- Nous avons répondu favorablement à **une participation active à la manifestation culturelle communale « les Arts 2 rues » le 2 juin 2012**. Nous proposerons un atelier artistique en lien avec le football.

Nous vous informerons, tout au long de la saison, de l'état d'avancement des projets actuels et ceux qui viendront s'ajouter à cette longue liste.

Nous voulions remercier, à l'occasion de cet article, la municipalité et tout particulièrement Mme LE DUC, Mme GAUDICHE et M. BLOMAERT pour le travail effectué et leur engagement sur plusieurs projets importants pour l'avenir du club.

Le club de l'US LASSY vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2012.

Sportivement, Le correspondant du club.

Prendre contact avec nous :

M. GAUDICHON Dimitri : 06 22 87 20 81 ou par mail uslassy.foot@gmail.com

M. LESVENTES Michaël : 06 60 93 54 71 ou par mail m.lesventes@orange.fr

Ou par le site dans la rubrique « contact ».



APE : ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



L'APE organise des manifestations et récolte des fonds qui servent à financer une partie des activités pour les enfants de l'école.

Voici les principales dates à retenir pour cette année 2011/12 :

3 mars 2012 : Carnaval et concours de déguisement, suivi d'une soirée dansante - **23 juin 2012** : Kermesse de l'école

L'Assemblée Générale s'est tenue le 7 octobre et un nouveau bureau a été élu, et de nouveaux membres sont venus compléter l'équipe déjà en place. Il est toujours possible de nous rejoindre en cours d'année. Une telle association est un lieu idéal de rencontre pour les nouveaux parents. **Renseignements** : Claire Diotel : 02 99 42 10 57 ; ou sur le site de la mairie, dans l'espace réservé à l'APE.

Claire Diotel, présidente APE



→ BILAN DE MI-MANDAT



Cela fait maintenant un peu plus de trois années que les lasséennes et les lasséens nous ont confiés la tâche de présider aux destinées de notre Commune. Il convient donc aujourd'hui de rendre compte de cette première partie de mandat, et comment nous nous sommes efforcés de tenir nos engagements, et dans certains cas d'aller au delà de nos perspectives.

Didier Le Chénéchal, maire de Lassy, vice-président de la communauté de commune de l'ACSOR et l'équipe municipale.

Nos engagements s'articulaient autour de quatre axes :

- × Dynamiser la vie économique
- × Faciliter la vie de chacun, et en particulier des familles
- × Prendre en compte la nouvelle jeunesse lasséenne
- × Protéger notre cadre de vie

Ces engagements se sont déclinés selon les politiques sectorielles suivantes :

- × Politique « services et commerces »
- × Politique « famille et scolaire »
- × Politique « culture, sport et jeunesse »
- × Politique « aménagement et cadre de vie »
- × Politique budgétaire

→ POLITIQUE « SERVICES ET COMMERCES »

Afin d'apporter à Lassy, une certaine vitalité, la Municipalité pense qu'il est important d'être pro actif, pour développer les activités de nature commerciales ou des services.



La boulangerie

La première de nos préoccupations en l'espèce, a été d'implanter une **boulangerie**. L'aide apportée par la Municipalité à cette implantation a été déterminante.



Enfin, la Municipalité a largement accompagné l'installation d'un **cabinet d'infirmières DE** sur la Commune.

Nous souhaitons également mettre en place un rendez-vous hebdomadaire de commerçants sur la place de l'église. Cela s'est effectué par la transformation et le renforce-

ment de l'activité commerciale le vendredi soir.



L'échoppe du Canut

La Municipalité souhaitait aussi mettre à disposition de producteurs, un lieu de vente, sorte de halle marchande, c'est le concept du « **commerce partagé** » (**l'échoppe du Canut**). Pour cette opération, la Commune a bénéficié d'importantes subventions de la part du département et de la Région.

On notera aussi, la présence le mercredi soir d'un point de vente de crêpes et de galettes, tenu par Elodie.

Bien sûr, ces implantations restent modestes, par leur nombre et leur ampleur. Néanmoins, elles apportent déjà à Lassy une certaine vitalité, commencent à créer un tissu de professionnels et **nous continuerons à saisir toutes les opportunités pour implanter d'autres activités.**

→ POLITIQUE « FAMILLE ET SCOLAIRE »

Il s'agit à travers cette politique, de **faciliter au mieux la vie des familles**, par exemple, par un meilleur accès aux services de la Mairie ou par la prise en compte des problèmes de garde des enfants.

Cela s'est traduit par des temps d'ouverture de la Mairie revus. Ces nouveaux horaires ont permis de supprimer la « traditionnelle » file d'attente du samedi matin et de donner un meilleur accès aux services de la Mairie.

Cela a été aussi la prise de **participation de Lassy au fonctionnement de la crèche de Goven**. Pour la garderie scolaire, l'élargissement des horaires a répondu à une demande importante des familles si l'on en juge par la fréquentation sur les nouveaux créneaux.

Concernant le **groupe scolaire, une rénovation du système de chauffage** a été entamé (1^{er} tranche en 2011, 2^{ème} tranche en 2012).

Enfin, le projet de **restaurant municipal a été entièrement revu**, dans son concept, dans ses finalités, dans son coût et dans son financement. Ainsi ce **bâtiment sera en basse consommation** (BBC)

pour limiter les coûts de fonctionnements. La préparation des repas se feront sur place, et progressivement, l'utilisation de produits locaux sera introduit, dans un esprit de consommation raisonnée. Par ailleurs, **ce bâtiment**

abritera la nouvelle garderie scolaire, anticipant ainsi le besoins de nouveaux locaux scolaires. **Son coût a été réduit de 35%** par rapport au projet initial, et son financement revu afin d'apporter un autofinancement d'environ 50% et des subventions à hauteur d'environ 15%.

Ce plan de financement ainsi conçu, permet de limiter l'endettement de la Commune, et de ne pas entamer ses marges de manœuvres. La livraison du bâtiment devrait intervenir au cours du 4^{ème} trimestre 2012.



→ POLITIQUE « CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET COMMUNICATION »

Cette politique, que la Municipalité souhaite encore plus développer, dans la mesure bien entendu de nos moyens, nous semble très importante pour d'une part favoriser le lien social, et d'autre part, tenir compte de notre jeunesse Lasséenne.

Le **déménagement de la bibliothèque** a eu lieu rapidement, et permet ainsi d'offrir un espace plus confortable, et accessible à tous.



Un vif succès pour le projet de lecture pour les tous petits de 0 à 3 ans mis en place par l'équipe de la bibliothèque durant le dernier trimestre 2011, ce projet continuera en 2012.



Remise des instruments

La musique est entrée à l'école par l'opération « orchestre à l'école », et c'est ainsi qu'un ensemble de cordes, violons, violoncelles... est en voie de constitution avec les élèves des classes primaires, en collaboration avec l'école de musique de la communauté de communes.

Dans le **domaine du sport**, plusieurs travaux ont été réalisés dans l'enceinte sportive. Je citerai la **création du terrain de « dirt »**, en collaboration directe avec un groupe de jeunes de la Commune. Ce terrain devrait encore s'étoffer par l'ouverture de d'autres pistes, pour la pratique de type "BMX".



La lisse et les bancs de touche

Cette année, **les lisses et les bancs de touches du terrain de football ont été entièrement refaites**.



Parade du 28 mai 2011

Un évènement annuel autour des arts qui se veut ludique, et inter-générationnel, est désormais programmé et a trouvé son identité : **« les arts 2 rues »**.

Cette journée, initiée par la Municipalité, pour laquelle la presque totalité des associations de Lassy s'investit, rencontre un beau succès, renforce les rencontres, et nous l'espérons, s'inscrit dans la continuité, comme une évidence.

Création d'un **nouveau bulletin communal d'information. "Le LIEN" a vu le jour début juillet 2008.**



"...En parlant aux citoyens des citoyens, il permet de créer un **LIEN** de communication par le biais de l'information communale et intercommunale. Il aide chacun des lecteurs et rédacteurs à s'ancrer dans une identité locale individuelle et collective. Il permet à chaque citoyen de s'intéresser au devenir du territoire de Lassy et d'être acteur de son histoire...". Une nouvelle forme avec un dossier central traitant d'une thématique particulière relative à la vie de notre commune.

Enfin, pour définir une **politique « jeunesse »** pertinente, une étude de diagnostic est lancée cette année, et doit aboutir à des propositions concrètes de réalisations.

→ POLITIQUE « AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE »



le jardin public



aménagement lotissement de la Touchette

Dans le cadre de l'aménagement et du cadre de vie, un **jardin public**, lieu de rencontre, a été ouvert et sera étoffé de nouveaux jeux pour le printemps prochain.

Quelques **équipements de sécurité routières** ont été aménagés dans le lotissement de la Touchette, d'autres le seront bientôt dans le lotissement du Pâtis du Bourg. Enfin, les entrées du bourg continueront à être traitées et renforcées.

Pour les **travaux de voirie**, chaque année est consignée une somme destinée à cet usage. Ainsi, des travaux d'aménagements de la rue de la Touchette ont été décidés,

ainsi que la réfection de la route de l'Oliverais.



Le Clos de la Noé

Sur le dossier de l'**urbanisme**, l'aménagement du **lotissement du Clos de la Noé** devrait être finalisé cette année, puisque désormais, presque tous ces résidents sont installés. La Municipalité a souhaité au sein de ce lotissement un **jardin public**, nouveau lieu de rencontre pour les Lasséens, et qui sera aménagé quand les travaux seront terminés.

Dans le cadre du **renouvellement urbain**, c'est l'équivalent d'un lotissement, soit une trentaine de permis de construire qui ont pu être délivrés. Respectant ainsi les recommandations du schéma de cohérence territoriale, entré en vigueur il y a quelques mois.

→ POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Pour mener les projets, il convient de s'appuyer sur une politique budgétaire claire, et annoncée. Ainsi, dès le départ, il a été décidé de limiter le recours à l'emprunt. La Municipalité s'est ainsi fixée une limite de capacité de remboursement de 4 années. Ce ratio, calculé en effectuant le quotient de la dette par l'excédent annuel, indique en nombre d'années, la capacité de la collectivité à honorer ses engagements.

En analyse budgétaire, on considère qu'un ratio de 8 années est une première alerte, et un ratio supérieur à 10 années est préoccupant, et nécessite des mesures correctives.

La limite que la Municipalité s'est fixée est la moitié du premier pallier. En 2012, la capacité de remboursement de la Commune est d'environ de 2,5 années, c'est à dire que 2 budgets et demi suffisent à épurer l'ensemble de la dette et devrait mécaniquement diminuer au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux habitants. Quant à la trésorerie, elle est suffisante pour couvrir un impondérable, et envisager un nouveau projet, à la suite du restaurant scolaire.

Cette politique budgétaire rigoureuse permet de ne pas envisager d'alourdissement de la fiscalité, malgré un environnement de plus en plus contraint.

→ POLITIQUE INTERCOMMUNALE

L'implication des élus de Lassy dans les organismes intercommunaux

Une commune ne peut pas vivre d'une manière isolée, et participe pour cela à plusieurs structures intercommunales. Au sein de certaines d'entre elles, les élus de Lassy ont pris des responsabilités particulières.

La structure la plus importante est la communauté de communes - **l'ACSOR** - qui réunit les huit collectivités du canton de Guichen. Le Maire de Lassy y occupe la **vice présidence en charge des finances**, et a repris la conduite du **projet de piscine intercommunale**.

Madame Véronique Le Duc, maire adjointe de Lassy, est conseillère communautaire **déléguée à la jeunesse**, et **prési-**

dente du « point information jeunesse » (PIJ).

Le **pays des vallons de vilaine**, est surtout un lieu de réflexion qui réunit la communauté de communes de Guichen et celle de Bain de Bretagne. Madame Véronique Le Duc, maire adjointe, s'y investit dans la **commission « communication »**, et à ce titre est une des rédactrices du journal « destination ».

Le **syndicat départemental des énergies (SDE)** est une structure nouvellement créé, et qui regroupe au niveau départemental, l'ensemble des anciens syndicats d'électricité. Monsieur Franck Noël, 1^{er} Maire adjoint de Lassy, y est membre du bureau, et participe à la **commission finances**.

→ ET DEMAIN, LES PERSPECTIVES

Durant la **seconde partie du mandat**, nous allons continuer à renforcer nos politiques, en gardant le cap concernant la tenue des finances.

Ainsi, pour la **voirie**, nous maintenons l'effort annuel de trésorerie, pour nous permettre d'effectuer des opérations importantes. Il est envisagé par exemple l'aménagement de la rue du presbytère, et de l'entrée du bourg en arrivant de Guignen...



la jeunesse, richesse de notre commune



salle multimédia avec tableau interactif

Concernant la **politique « culture, sport et jeunesse »**, et pour faire suite au diagnostic effectué en 2012, la Municipalité budgète d'ores et déjà des sommes, afin d'être en capacité de s'engager. Par exemple par la **construction d'un lieu inter-générationnel**, qui pourrait réunir en même lieu, un espace multimédia, un espace « jeunes », des salles pour les associations... Ou encore, d'être en capacité de **faire intervenir un animateur pour nos jeunes**.

Pour l'école, à la demande des enseignants et en collaboration, la Municipalité envisage pour 2013, de déployer une **classe multimédia**.

Enfin, **dans le cadre de l'aménagement de la Commune**, la construction de nouveaux lotissements est dans une situation toujours bloquée. La vue d'aménagement d'ensemble a fait l'objet d'un dossier spécial dans un précédent bulletin communal « Vivre demain à Lassy ». Cette vue d'ensemble devait trouver son application dans la cadre d'une zone d'aménagement concertée (ZAC).

Des négociations sont actuellement en cours avec plusieurs aménageurs pour trouver une solution aboutissant à des travaux d'aménagements. C'est dans ce cadre que le plan local d'urbanisme (PLU) a été modifié.

Il y a de bonnes raisons de penser que ces discussions trouveront leur aboutissement en 2012, permettant ainsi à la Commune, de **lancer des nouveaux programmes de lotissements**, si important pour la prospérité de la collectivité.

LA VIE PRATIQUE

DÉCHETTERIE À GUICHEN

Horaires d'hiver 2011-2012 du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi		14h00 à 17h00
Mercredi		14h00 à 17h00
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00

VEOLIA PROPRIÉTÉ TABLEAU DE REPORT DES JOURS FÉRIÉS DE L'ANNÉE 2012

Report des collectes du jour férié au samedi précédent pour le lundi et mardi au samedi suivant pour le mercredi, jeudi et vendredi

JOURS FÉRIÉS	COLLECTES REPORTÉES AU
lundi 9 avril 2012	samedi 7 avril 2012
mardi 1 ^{er} mai 2012	samedi 28 avril 2012
mardi 8 mai 2012	samedi 5 mai 2012
jeudi 17 mai 2012	samedi 19 mai 2012
lundi 28 mai 2012	samedi 26 mai 2012
samedi 14 juillet 2012	Pas de report des collectes
mercredi 15 août 2012	samedi 18 août 2012
jeudi 1 ^{er} novembre 2012	samedi 3 novembre 2012
dimanche 11 novembre 2012	Pas de report des collectes
mardi 25 décembre 2012	samedi 22 décembre 2012
mardi 1 ^{er} janvier 2013	samedi 29 décembre 2012

Mémo-tri

Emballages à mettre dans le sac/bac jaune
Boîtes métalliques, cartonnets, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique. Ne pas imbriquer les emballages entre eux.

Ne pas mettre dans le sac/bac jaune !
Barquettes en polystyrène, pots et barquettes en plastique (crème, yaourt, beurre, viande, pâtisserie...), sacs, films et gobelets plastiques, mouchoirs en papier, papiers, cartons sales ou gras, médicaments et seringues, couches.

Verre (bouteilles, pots et bocaux)

Ne pas mettre dans le conteneur verre !
Verre brisé, vitre, miroir, vaisselle, céramique, ampoule, pot de fleur, bouchons et couvercles.

Papier (journaux, magazines, annuaires, prospectus, vieux papiers)

Ne pas mettre dans le conteneur papier !
Films plastiques, photos, papiers peints, métallisés, autocollants, carbones, calques, papiers souillés ou brûlés, ficelles, cerclages.

Pour les encombrants, les déchets toxiques et les ampoules pensez à la déchèterie

ECO EMBALLAGES

Syndicat du Nord de l'Arrondissement de Redon - Maison Intercommunale - 12 rue Denis Pascal - 35080 GUICHEN
02 99 57 02 50 - accueil@smictom-nord.fr - www.smictom-nord.fr

DÉCLARATION DES RUCHES



DÉCLARATION DE RUCHERS UNE DÉMARCHÉ OBLIGATOIRE

La déclaration annuelle des ruchers est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2010.

L'objectif ? Recenser la répartition des ruches sur le territoire et contribuer à une meilleure coordination de la surveillance sanitaire des abeilles. Un geste civique qui peut s'avérer très utile en cas de crise sanitaire. Explications détaillées. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1^{ère} ruche. L'objectif de cette déclaration est sanitaire. La surveillance sanitaire coordonnée, essentielle dans la gestion des maladies contagieuses, permet de mieux soutenir les apiculteurs.

Comment procéder ? La déclaration des ruchers se fait, pour une première fois, sur un formulaire CERFA W 13995*01 disponible auprès du Groupement de Défense Sanitaire, puis par la suite, préférentiellement par téléprocédure.

Un geste citoyen et responsable. Le frelon asiatique, dont plusieurs nids ont été repérés en Bretagne, incarne à lui seul

l'exemple type du risque sanitaire encouru par la filière apicole en cas de non déclaration. En effet, cette nouvelle espèce invasive à la pique mortelle, représente un risque pour la santé publique, économique en cas de destruction de ruches et enfin environnemental pour la pollinisation. Le sens civique impose aussi cette déclaration: trop de ruchers non déclarés et plus ou moins abandonnés sont sans contrôle parce que les services sanitaires ignorent leur existence.

Vos contacts :

GDS Côtes-d'Armor : 13 rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan
Tél. 02 96 01 3700 - Fax : 02 96 01 37 95 - Mél : gds22@gds22asso.fr

GDS Finistère : 3 Allée Sully - 29000 Quimper - Tél. 02 98 95 42 22
Fax : 02 98 95 47 11 - Mél : gds29@wanadoo.fr

GDS Ille-et-Vilaine : Rue Maurice Le Lannou - CS 74241 - 35042 Rennes Cedex - Tél. 02 23482600 - Fax : 02 23 48 26 01 - Mél : secretariat.gds35@reseau.gds.com

GDS Morbihan : 8 Avenue Edgar Degas - BP 110 - 56003 Vannes Cedex
Tél. 02 97 63 09 09 - Fax: 02 97 63 37 10 - Mél : gds56@gds56.asso.fr

AU NIVEAU DU COMPLEXE SPORTIF



Il est à souligner un problème de divagation et de déjection canines sur le terrain en herbe. Ce qui n'est pas sans conséquence voir risque sanitaire et désagrément pour les usagers du terrain. De plus s'ajoute à cette observation un problème de circulation des 2 roues à moteur

dans l'enceinte sportive qui a tout moment peut occasionner des risques pour les personnes empruntant les lieux. La municipalité par cet article dans le bulletin tient à faire appel à l'esprit civique de chacun quant à l'utilisation adéquate de l'enceinte sportive pour le respect de tous. Elle note l'importance que peut avoir chacun de nos actes dans le bien être au quotidien de tous.



L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques réalise cette enquête dans notre commune.

Quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger. L'enquêteur contactera les ménages concernés

Du	Au
13/02/2012	28/02/2012
14/05/2012	31/05/2012
13/08/2012	01/09/2012
12/11/2012	27/11/2012

Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Les réponses des enquêtés resteront anonymes et seront saisies sur ordinateur portable.

Merci de lui réserver un bon accueil



Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa n° 20111003EC du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, valable pour l'année 2011. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes interrogées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'INSEE. Si vous êtes intéressé(e) par les résultats de cette enquête ou par toute autre information d'ordre économique et social, vous pouvez consulter le site www.insee.fr ou vous adresser à Insee contact : 09 72 72 4000 (tarification appel local)

VIE ÉCONOMIQUE

L'ÉCHOPPE DU CANUT



Il y a un an et demi l'échoppe du Canut ouvrait ses portes. L'étude de ce projet de commerce de proximité, initiée par la municipalité, a été menée par un groupe de travail composé d'élus et de Lasséens. Après avoir consulté la population par le biais d'un questionnaire et

avoir analysé les réponses à cette enquête, le groupe de travail a déduit qu'une halle marchande équipée de matériel professionnel était la solution la plus adaptée à notre commune. Et cet avis est partagé par nos partenaires : la Région (via le contrat de Pays) et le Département (via le contrat de territoire) qui ont décidé d'aider financièrement la municipalité dans ce projet (aide financière à la rénovation du bâtiment). Ainsi la commune

a préservé son patrimoine bâti en centre bourg et créé une offre commerciale de proximité.

Dès le départ 10 producteurs ce sont joints à ce commerce et l'échoppe était ouverte le mercredi et le vendredi de 16h30 à 19h30 et le samedi matin. L'ouverture du mercredi a dû être supprimée par manque de disponibilité des producteurs (il est difficile de travailler sur l'exploitation et de passer du temps à la vente). Suite à des problèmes de disponibilités des producteurs (volonté de tenir des permanences) et à des problèmes de production (manque d'approvisionnement de certains produits) certains producteurs ont souhaité arrêter leur collaboration.

Toutefois un petit groupe motivé continue l'aventure. De plus la municipalité est en contact avec de nouveaux producteurs afin de diversifier l'offre de produits. Ces producteurs vous feront donc découvrir leurs produits dans les semaines à venir.

VIE INTERCOMMUNALE

UN HOMMAGE À CHRISTIANE DELFAU



Comme nous pouvons le lire sur le Reflet de Janvier 2012, "**Christiane Delfau : une grande dame nous a quitté**".

Christiane Delfau, adjointe au Maire en charge de l'enfance, la jeunesse, la culture et les spectacles, Vice-présidente du Smictom et membre de la Communauté de communes Acsor, nous a quitté le 27 novembre dernier, **une cérémonie a eu lieu le jeudi 1^{er} décembre à 14h00 à l'Espace Galatée de Guichen**.

C'était une femme exceptionnelle par sa gentillesse, sa disponibilité, son implication et sa détermination à mener tous les projets auxquels elle croyait. Toujours prête à soutenir et à défendre la jeunesse en laquelle elle mettait tout espoir. Lors de la cérémonie Mr Seillier maire de Guichen rappelait que "*C'est dans ce proverbe "Il faut tout un village pour éduquer un enfant" et dans sa conviction que chaque adulte se devait d'agir pour les générations futures qu'elle puisait sa force", puis il précisait que "Passionnée par l'art et la culture elle désirait offrir à chacun la possibilité d'y accéder, c'est pourquoi elle initie le salon des arts en 1990.*"

Je voulais par ces quelques mots rendre hommage à une femme qui m'a permis d'appréhender un monde et un rôle nouveaux en qualité d'élue municipale et communautaire, et, qui par sa gentillesse et son écoute a su me transmettre le sens du mot "politique", c'est à dire celui de la communauté, des actions menées au service du collectif. Nous partageons deux énergies communes qui nous animaient : la jeunesse et la culture. Elle m'aura renforcé dans ma conviction qu'il faille se battre pour les choses auxquelles on croit et que l'énergie qu'on y met a du sens. Merci Christiane et au revoir.



Véronique Le Duc,
Adjointe en charge de la communication, de la jeunesse,
de la culture, du tourisme et de la santé publique.

PIJ D'ACSOR



Reunan GIRARD

Point Information Jeunesse - Rue Arsène Thoumelin à Guichen.
Animateur : Reunan Girard
Mercredi : 9h à 13h et 14h à 18h - Jeudi : 16h à 18h - Vendredi: 14h à 19h
Tél : 02 99 52 08 91 ou 06 88 01 15 59 - Mail : pijacsor@gmail.com - Blog : www.ij-bretagne.com/guichen



LE FORUM JOBS ET LOISIRS D'ÉTÉ : C'EST REPARTI EN 2012



La 5^e édition du Forum Jobs et Loisirs d'été se déroule cette année le samedi 3 mars de 9h à 13h aux halles à Guichen. Le Point Information Jeunesse de la Communauté de communes du canton de Guichen s'associe au CIAD Ufcv de Guichen et à de nombreux partenaires pour vous accompagner dans votre recherche de job pour cet été.

Au programme : - infos pratiques et conseils techniques (CV, lettre de motivation, entretiens,...) - espace multimédia, expositions et tables rondes (droits et législation, travail pour les mineurs) - conseils de professionnels et témoignages de jeunes - aides financières pour les vacances (les projets « Sac Ados », chèques ANCV,...), - informations sur le volontariat, le bénévolat,...

Infos pratiques : Samedi 3 mars 2012 de 9h à 13h Halles de Guichen - Entrée libre et gratuite - Transport gratuit pour les habitants de la Communauté de communes du canton de Guichen.

UNE INVITATION AU VOYAGE : REGARDS SUR LE MONDE



Samedi 11 février à 14h, au Point 21 à Laillé, le Point Information Jeunesse de la Communauté de communes du canton de Guichen organise une journée spéciale pour parler voyage et découverte du monde. Cet événement donnera une large place à l'expression de jeunes partis autour du monde (expos, vidéos, rencontres,...). C'est le rendez vous idéal pour s'informer sur les questions de mobilité internationale (stage, travail, loisir, solidarité,...) avec de nombreux professionnels présents pour vous renseigner. Un temps fort ludique et festif avec un espace jeux et des concerts !!

Infos pratiques : Samedi 11 février 2012, à 14h Point 21 à Laillé Gratuit

RÉALISER SON FILM : C'EST POSSIBLE PENDANT LES VACANCES DE FÉVRIER



Pour la 3^e année consécutive, le Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes du Canton de Guichen vous propose un stage vidéo pendant les vacances de février, du 13 au 16 février.

Au menu : - Sortie au festival de cinéma Travelling à Rennes : séances de cinéma et rencontre avec un réalisateur - Réalisation d'un court métrage (utilisation de la caméra, tournage, musique et montage) - Participation du film aux concours amateurs. Les précédentes réalisations des jeunes, en 2010 et 2011, ont gagné plusieurs prix lors de concours bretons.

Infos pratiques : 13 au 16 février 2012 - Gratuit - A partir de 15 ans - Point Information Jeunesse à Guichen.

Animateur : Reunan - Tél : 02 99 52 08 91 ou 06 88 01 15 59 - Mail : pijacsor@gmail.com - www.ij-bretagne.com/guichen

Musicole

École intercommunale de musique du canton de Guichen

Les Manifestations
2011 - 2012

Le plaisir de partager la musique



Soutenue par le
Conseil Général
d'Ille-et-Vilaine



Musicole
École intercommunale de musique
du canton de Guichen

Tremplin de Musique Actuelle

• **Vendredi 3 Février 2012 à 20 h**
Auditorium Jean Langlais Musicole
Guichen *Entrée libre*
Partenariat avec le CLAD UFCV de Guichen et Radio Laser.
Rencontre cordiale des groupes de musique Actuelle d'où sortira
un vainqueur !

Rencontre «Pratique artistique en amateur» et Concert

• **Samedi 4 février 2012** *Entrée libre*
Salle des Grands Chênes - Guignen
De 14h à 18h : rencontre
À 20h30 : concert
Partenariat avec Spectacle vivants en Bretagne et Arts vivants en
Ille-et-Vilaine. Echange et réflexion autour des pratiques en amateur.
Concert avec l'ensemble de Jazz de Musicole et le Big Band
«Initial Big Band».

L'orchestre Universitaire de Rennes en concert à Goven

• **Dimanche 25 Mars 2012 à 16 h** *Entrée payante*
Salle des Lavandières - Goven
Plus de 50 musiciens en compagnie de l'ensemble vocal du Thabor
et la chorale La Bellangerais de Rennes pour interpréter la «Messe»
de Kodaly «Galia» de Gounod et une 1^{ère} partie symphonique.

Le «Plaisir de partager la musique»

• **Vendredi 30 Mars 2012 à 19 h** *Entrée libre*
Salle Glenmor - Saint-Senoux
Les élèves de Musicole invitent le public de St-Senoux à partager
un moment musical.

Rencontre départementale «Orchestre à l'école»

• **Samedi 12 Mai 2012 à 17 h** *Entrée libre*
Salle multi fonction - Chartres de Bretagne
Organisée par la FEPEM 35 cette rencontre a pour objectif de
créer du lien entre les pratiques amateurs, les élèves des écoles de
musique et les élèves d'Orchestre à l'école.

Les «Passagers du vent»

• **Mercredi 16 Mai 2012 à 20 h** *Entrée libre*
Yourte à Musicole - Guichen
Animations de musique verte et musique traditionnelle pour les
classes de FM de Musicole. Spectacle commun à 20 h sous la yourte
cabaret des ensembles de Musicole et des «Passagers du vent».



Les ARTS autour de la CULTURE

• **Mardi 29 Mai au Samedi 2 juin 2012** *Entrée libre*
sous un chapiteau à Lassy
Manifestations artistiques autour du cirque avec la participation
de nombreux artistes invités tous les soirs du 29 Mai au 1 juin à
20 h avec une exposition itinérante des Gens du Voyage. Clôture
de la semaine de manifestations le samedi 2 juin à partir de
15 h par un Mini Festival rassemblant les Arts de la rue, la danse,
le théâtre, la musique... autour de thème «l'Équilibre».

Concert de l'orchestre Ars Juvenis avec la chorale de Guichen et l'AMHV



• **Dimanche 3 Juin 2012 à 16 h** *Entrée payante*
Salle des Lavandières Goven
Le Gloria de Vivaldi et la 4^{ème} symphonie de Beethoven inter-
prété par la chorale de Guichen et de l'AMHV accompagné par
l'orchestre Ars Juvenis, des professeurs et des élèves de Musicole.

Le Gamelan Javanais présente le spectacle «Mahâbhârata»

• **Vendredi 8 Juin 2012 à 20 h** *Entrée libre*
Espace Galatée - Guichen
Orchestre d'instruments d'Indonésie prin-
cipalement forgés en bronze. L'ensemble
de ces instruments participent à l'élabo-
ration des Gendhing (pièces musicales)
Le concert de Gamelan avec la participa-
tion du théâtre d'ombre traditionnel d'In-
donésie sera précédé du 4 au 8 Juin d'in-
terventions à l'Espace Galatée sous forme de
résidence auprès des professeurs et des élèves.



Veillée de musique traditionnelle

• **Dimanche 10 Juin 2012 à 15 h** *Entrée libre*
Accueil Breton - Guichen
Le «plaisir de partager la musique traditionnelle» dans une ambiance
conviviale.

4^{ème} Fête intercommunale de la musique

• **Samedi 23 Juin 2012 de 18 h à 1 h**
Bourg des Comptes
Plus de 350 musiciens participeront à cette 4^{ème} Fête intercommu-
nale de la musique.

L'EUROPE SE CONSTRUIT PRÈS DE CHEZ NOUS



Invitées par le CRIC (Comité des Relations internationales du Canton), dans le cadre d'échanges réguliers entre communes, une délégation polonaise et une délégation irlandaise étaient nos hôtes du 5 au 10 octobre dernier.

Le séjour des polonais de Srem a commencé par un accueil chaleureux en mairie de Saint-Senoux. Le programme avait été bâti avec l'aide de la communauté de communes ACSOR et du Pays des vallons de Vilaine pour leur permettre de connaître nos pratiques en matière de développement économique. Ils

ont ainsi rencontré des élus et des responsables d'associations, de commerçants et artisans, visité des entreprises et la faculté des métiers et découvert la vitalité de nos réseaux professionnels. Leurs nombreuses questions témoignaient de leur intérêt. La délégation irlandaise de Skerries s'est centrée sur la protection de l'environnement. Au menu la découverte de l'école nationale des métiers de l'environnement de Ker Lann à Bruz, d'une entreprise spécialisée (ECO-BIO) à Guichen dans la diffusion de fournitures écologiques, de la visite de la station d'épuration de type filtres plantés de roseaux à Saint-Senoux, de la construction d'une habitation avec toit végétal et assainissement par filtres plantés de roseaux à la Basse Bouexière en Guichen. Les deux délégations ont visité le chantier de construction de l'ensemble sportif et festif de Laillé et le salon Ille et bio, ces 2 sujets alliant économie et environnement.

Fidèle à son habitude, le CRIC avait fait appel à des familles d'accueil du canton pour héberger ses hôtes, créant ainsi les conditions de relations entre personnes. Loin de la technocratie et des discours convenus, bonne humeur, plaisir de faire connaissance et envie de partager étaient une fois de plus au rendez-vous.

Maison des associations GUICHEN - Tél./Fax répondeur : 02 99 57 30 80 - Jean-Paul GACHOT - E-mail : gachot.jean-paul@wanadoo.fr - Tél. 02 99 42 56 34

DES SÉJOURS A POZNAN (POLOGNE) À GAGNER ! POUR LES JEUNES DE 15 À 18 ANS : CONCOURS EURO 2012 de l'association BRETAGNE-POLOGNE

La Coupe d'EUROPE de football se déroulera en juin 2012 en POLOGNE, et en particulier à POZNAN, ville qui a des liens avec la région Bretagne. L'association BRETAGNE-POLOGNE saisit cet événement pour organiser un CONCOURS « EURO 2012 » ouvert à tous les jeunes bretons âgés de 15 à 18 ans intéressés par le football et la découverte de la POLOGNE. Un lot séduisant sera offert aux quatre équipes de trois jeunes qui seront déclarées gagnantes

: un séjour gratuit à POZNAN du 12 au 20 juin 2012 au moment où se dérouleront les matchs de l'EURO. Ce concours est organisé grâce au soutien des partenaires de Bretagne-Pologne.

Contact: BRETAGNE-POLOGNE 15 rue Martenot 35000 RENNES
Tél. 02.99.14.39.47 - Email : asso_bretagne.pologne@yahoo.fr
Compte Facebook : Bretagne Pologne

ADS FORME SES SALARIÉES A LA COUTURE



ADS association de services à la personne proposant des pres-

tations de ménage au domicile de particulier anticipe sur une diversification d'activité en envoyant 10 salariées en formation couture à la MFR de Goven. La couture est un service qui entre dans le champ des services à la personne et qui répond à un réel besoin des adhérents. Proposer ce service est une manière de valoriser les compétences et le travail des intervenantes. Dans l'air de la récup', la couture est aussi un bon moyen de faire des économies et de réaliser de jolies choses. ADS profite de cette actualité, pour vous adresser ses vœux pour l'année 2012.

Au fil du temps ou de vos envies, contactez ADS
02.99.57.39.87 ads.guichen@laposte.net

OFFRE D'EMPLOI



Le service de soins infirmiers à domicile "Autonomie-Services" qui intervient sur les cantons de Guichen et Bain de Bretagne recherche :

Un(e) étudiant(e) - infirmier(e) - 1^{ère} année validée.

Contrat C.D.I. pour un week-end de travail sur 3.

Temps de travail à déterminer. Poste à pourvoir immédiatement.

Salaires selon la convention collective des organismes d'aide ou de maintien à domicile du 11 mai 1983.
[Pour un week-end de travail de 2 x 8 h, rémunération brute d'environ 257 € (congés inclus)].

Envoyer CV et lettre de motivation à :

Association Autonomie Services - A l'attention de Madame Barbedette
22, rue du Commandant Charcot - 35580 GUICHEN - Tél. : 02 99 52 00 59
Mail : autonomie.services@wanadoo.fr

ENVIE DE SORTIR PRÈS DE CHEZ VOUS, D'ALLER VOIR UN BON FILM AU CINÉMA



L'Association "Cinéma Le Bretagne" vous accueille Avenue Charles de Gaulle à Guichen.

TARIFS : Le prix habituel des places est de 5,00 € - Pour tous - Pour tous les films - Pour toutes les séances...
Et pour les plus fidèles spectateurs, il est proposé des cartes de 10 entrées à 41,00 €, ce qui met le prix de la place à 4,10 €.

Vous pouvez consulter les horaires de diffusion et la programmation sur le site internet : <http://www.cinebretagne.fr> - Répondeur programmes : 02 99 57 31 31

L'ESPACE GALATÉE À GUICHEN, LE LIEU DES RENDEZ-VOUS CULTURELS



Rue du commandant Charcot à Guichen
Service association-animation-culture
mél : espacegalatee@ville-guichenpontrean.fr
Tél. 02 99 57 32 57

VIE DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE

LES BRÈVES DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE

Déplacez-vous dans votre communauté de communes grâce au programme Smooth



Depuis le mois de septembre, les deux communautés de communes proposent un service de transport sur réservation : vous téléphonez la veille au plus tard pour vous rendre au bourg, depuis un arrêt proche de chez vous, et revenir. Les habitants de la communauté de commune de Moyenne Vilaine et Semnon bénéficient aussi de navettes vers les arrêts Illenoo ou SNCF.



Infos et réservation : numéro unique 0810 35 10 35 ou www.paysdesvallonsdevilaine.fr/accueil.php

Ce service est mis en place avec l'appui financier du programme européen Smooth et de la Région Bretagne.

Jardiner au naturel, ça coule de source !

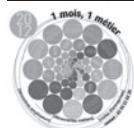


Les pesticides sont bel et bien une cause de problèmes environnementaux (pollution de l'eau, des sols, de l'air, perte de biodiversité) et de santé publique, même s'ils sont présentés de manière positive par l'industrie pétrochimique. Des solutions existent, faciles à mettre en oeuvre pour la plupart !

Huit jardineries sont partenaires de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » coordonnée par le Pays des vallons de Vilaine. Suivez le logo, vous y rencontrerez des vendeurs formés spécialement, qui vous conseilleront.

Jardineries participantes : Bain-de-Bretagne : CAT Notre avenir, Gamm vert ; Bourg-des-Comptes : BDV ; Guichen : Taillard, Vive le jardin ; Laillé : Brico Pro ; Messac-Guipry : BDV, Lysadis.

1 mois, 1 métier repart en 2012



Fort de son succès, l'opération « 1 mois, 1 métier » se poursuit en 2012, sur le même principe : chaque mois, un secteur d'activité est mis à l'honneur avec des débats, des visites, des discussions... En janvier : industrie, en février : sécurité, en mars : culture et loisirs. Le programme complet sera disponible sur le site Internet du Pays : www.1mois1metier.paysdesvallonsdevilaine.fr

Entretien d'embauche : communiquer par son image

Le 2 février à Bain-de-Bretagne, la Maison de l'emploi (Meif) propose un atelier à destination des demandeurs d'emploi. L'idée : améliorer l'image que l'on renvoie à un employeur. Il y sera question de la première impression : comment se présenter, serrer la main, et de la manière d'être et de se présenter : habillement, coiffure, couleurs, le cas échéant maquillage...

Contact : Céline Poirier - 02 99 57 02 20

LA RÉGION BRETAGNE

EUROPE ET JEUNES BRETONS - Participez au concours vidéo « Et l'Europe : qu'est ce que t'en dis ? »



Vous avez entre 15 et 29 ans ? La Région Bretagne vous invite à réaliser une vidéo d'une minute maximum sur l'Europe. Lancez-vous !

Du 9 janvier au 29 février 2012, la Région Bretagne invite tous les jeunes de 15 à 29 ans à participer au concours de clips vidéo sur le thème « Et l'Europe, qu'est ce que t'en dis ? ». Si vous voulez y participer, c'est simple : il suffit de réaliser une vidéo d'1 minute maximum et de la poster sur notre site jeunes www.bretagne.fr/jeunes (en remplissant un formulaire de participation).

Votre vidéo sera tournée sur un terminal de communication mobile (comme un téléphone) ou un appareil photo numérique et montée selon le mode que vous voulez (presque tous les formats sont acceptés). Et pour être dans le top 10, elle devra bien sûr être la plus créative, originale et personnelle possible tout en restant pertinente par rapport au thème du concours.

A vous de jouer !

- Déposez votre vidéo avant le **29 février 2012** (une vidéo maximum pour chaque participant).
- Votez pour donner votre avis sur les vidéos en ligne (entre le **10 et le 24 mars 2012**)
- Découvrez les résultats du concours le jeudi 6 avril 2012 à 14h sur www.bretagne.fr/jeunes

Deux jurys sélectionneront les meilleures vidéos :

- Un 'Jury internautes' récompensera les trois candidats qui remporteront le plus de votes sur le site www.bretagne.fr/jeunes (entre le 10 mars 2012 10h et le 24 mars 2012 17h).
- Un 'Jury Région Bretagne' récompensera trois autres candidats sur les critères suivants : pertinence du film par rapport au thème du concours, liberté de ton, humour et inventivité.

Les prix à gagner :

- 1^{er} Prix : une tablette tactile iPad de 32Go
- 2^e Prix : un lecteur MP3 iPod Touch de 32 GO
- 3^e Prix : 150 € en chèques Cadhoc
- 4^e au 10^e Prix : objets publicitaires

Ça s'est passé à Lassy...



Le 2 Octobre, salle Joseph Legendre nos aînés se sont réunis pour leur repas annuel organisé par le CCAS. C'est avec un repas haut en couleur et en saveur que les papilles des uns et des autres se sont faits plaisir. Et c'est au rythme de l'accordéon, de l'harmonica, et des chansons d'antan que nos convives ont passé un excellent moment de convivialité.



Les Lasséens de la "CLASSE 1" se sont retrouvés le 15 Octobre pour se remémorer de bons moments vécus et parler de ceux à venir... sans oublier de vivre le moment présent autour d'un bon repas et d'une soirée disco.



Le dimanche 13 novembre, la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulée à Lassy. Lors de celle-ci, les enfants de l'école primaire ont interprété l'hymne européen après lecture par Mr le Maire du message de Monsieur le Président de la République rendant



hommage aux soldats morts pour la France. Après le dépôt de gerbe, Mr Piron, ancien président de l'UNC, a été décoré de la médaille d'or par le président de la section départementale. Durant cette cérémonie, Mme Piron son épouse, a reçu un superbe bouquet de fleurs et c'est autour d'un vin d'honneur offert par la municipalité que ce temps de rencontre s'est clôturé.

2012

Didier Le Chénéchal Maire de Lassy,
Mesdames et Messieurs les Maires Adjointes,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux
vous présentent leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année.

TOUT CE QUE LES HOMMES
ONT FAIT DE BEAU ET DE BIEN,
ILS L'ONT CONSTRUIT
AVEC LEURS RÊVES...

BERNARD MOITESSIER



M E I L L E U R S V Œ U X